Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STD2A, veuillez visiter :
bac-std2a.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SÉRIE STD2A : SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUÉS

SESSION 2026

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE : ÉVALUATION

Coefficient : 2 sur le cycle terminal **Durée : 1 heure**

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, LES LIBERTÉS ET LEUR PROTECTION (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, ACCESSIBILITÉ DES SERVICES ET TERRITOIRES (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, LIBERTÉ D'EXPRESSION ET RESPONSABILITÉ (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES : LYCÉE PUBLIC SITUÉ EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Le sujet comporte trois parties indépendantes. Les réponses doivent être rédigées et organisées. Appuyez-vous sur les documents du dossier, en les citant précisément, et mobilisez vos connaissances. Le barème total est de 20 points.

PARTIE 1 : HISTOIRE, LES LIBERTÉS ET LEUR PROTECTION (9 points)

Analyse critique et confrontation de sources

À partir des documents DT 1 et de vos connaissances, répondez aux questions en construisant une analyse argumentée. Vous pouvez citer de courts passages des documents.

1.1 (2 points) Présentez le contexte politique dans lequel est adoptée la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Situez le document A et indiquez à qui il s'adresse.

1.2 (2 points) Expliquez le sens de l'article 11 du document A. Identifiez la liberté qu'il protège et indiquez une limite que le texte lui-même prévoit.

1.3 (3 points) Confrontez les documents A et B. Montrez ce que le texte de 1881 précise ou complète concernant l'exercice de la liberté de la presse. Appuyez votre réponse sur un élément de chacun des documents.

1.4 (2 points) Présentez une limite de chacun des documents comme source historique, puis expliquez la portée de ces textes dans l'évolution des libertés en France.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, ACCESSIBILITÉ DES SERVICES ET TERRITOIRES (7 points)

Analyse de données territoriales et réponse problématisée

Le document DT 2 présente des données fictives établies pour le sujet. Elles décrivent trois communes d'un même territoire et ne constituent pas des statistiques officielles. Utilisez-les pour comparer les situations et construire une réponse géographique.

2.1 (3 points) Comparez les trois communes à l'aide d'au moins deux indicateurs du document DT 2. Identifiez la commune où l'accès aux services de proximité paraît le plus contraint et justifiez votre choix avec des données précises.

2.2 (4 points) Répondez de manière organisée à la question suivante : comment l'aménagement du territoire peut-il réduire les inégalités d'accès aux services de proximité entre les habitants ? Appuyez votre réponse sur le document DT 2 et proposez deux mesures adaptées aux situations observées.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, LIBERTÉ D'EXPRESSION ET RESPONSABILITÉ (4 points)

Étude d'une situation civique concrète

Dans un lycée, une équipe d'élèves prépare une exposition sur les discriminations. Après sa diffusion sur le compte public de l'établissement, plusieurs commentaires insultants visant une élève sont publiés. Le document DT 3 rappelle des principes applicables à cette situation.

3.1 (1,5 point) Identifiez deux principes ou droits concernés par la situation et expliquez brièvement leur lien avec les faits décrits.

3.2 (1,5 point) Proposez deux actions concrètes que l'équipe éducative et les élèves peuvent mettre en œuvre pour protéger l'élève visée et faire vivre un débat respectueux.

3.3 (1 point) Expliquez en quoi la liberté d'expression n'autorise pas les propos insultants ou discriminatoires. Appuyez votre réponse sur le document DT 3.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Document A : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789, article 11. « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Document B : Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, article 1. « L'imprimerie et la librairie sont libres. » Cette loi organise les conditions d'exercice de la liberté de la presse et prévoit des responsabilités et des sanctions pour certains abus.

Sources : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, texte adopté le 26 août 1789 ; loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, article 1.

DT 2 : DONNÉES COMPARATIVES SUR L'ACCÈS AUX SERVICES DE PROXIMITÉ DANS TROIS COMMUNES

Jeu de données fictif construit pour le sujet. La distance indique la distance routière moyenne, en kilomètres, entre le centre de la commune et le service de proximité le plus proche. Le temps de trajet est une estimation moyenne en transport collectif.

Indicateurs territoriaux comparés

Commune	Population	Distance moyenne au service de proximité	Temps moyen en transport collectif	Part des habitants de plus de 65 ans
Valmont	18 400 habitants	1,2 km	12 minutes	19 %
Les Prés	5 600 habitants	6,8 km	38 minutes	27 %
Montfaucon	2 100 habitants	11,5 km	64 minutes	31 %

Données fictives établies pour le sujet.

DT 3 : PRINCIPES JURIDIQUES UTILES À L'ÉTUDE D'UNE SITUATION DE LIBERTÉ D'EXPRESSION

Constitution du 4 octobre 1958, article 1 : la République assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens et respecte toutes les croyances.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, article 11 : la libre communication des pensées et des opinions est un droit, dont les abus peuvent être sanctionnés dans les cas déterminés par la loi.

Ces principes permettent de distinguer l'expression d'une opinion, qui est protégée, des propos portant atteinte aux droits d'autrui ou interdits par la loi.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Question 2.1 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau à partir du document DT 2. Inscrivez les valeurs demandées et indiquez la commune qui vous semble la plus concernée par les difficultés d'accès aux services.

Repérage des écarts d'accès aux services

Commune	Distance moyenne au service de proximité	Temps moyen en transport collectif	Constat sur l'accès aux services
Valmont	.....	.....	.....
Les Prés	.....	.....	.....
Montfaucon	.....	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.